



Compte rendu conseil municipal du Mercredi 2 septembre 2015 à 19 Heures

L'an deux mille quinze, le vingt et un octobre 2015 à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Josette VERNEY.

Nombre de Membres en exercice :	15	
Présents :	13	
Votants :	14	Date de convocation : 14 octobre 2015

Présents : Josette VERNEY - Robert VIANNET - Philippe ARIES - Yves MEILLER - Marie-Agnès ACHAINTE - Maurice Girodet - Isabelle DURAND - Didier BRUNEL - Richard VALLOT - Catherine BRUNETON - Christian PEILLON - Nathalie MARILLIER - Fabienne GACHE

Pouvoir(s) : Marie Claude FOREST à Marie-Agnès ACHAINTE

Absent : Isabelle CARRET

Secrétaire de séance : Didier BRUNEL

+ Approbation du compte rendu 01-07-2015

Sans observation ce compte rendu est approuvé à l'unanimité

+ Personnel :

○ Suppression du poste agent administratif 17H/sem :

Le contrat à durée déterminée de Mme Perissel se termine le 30 septembre. Vu la situation financière de la commune il a été proposé à l'agent de transformer ce poste en un CDI de 12H/semaine. Mme Perrissel ayant décliné cette proposition, sur proposition du maire, le conseil municipal décide de supprimer le poste permanent d'agent administratif 2ème classe à temps non complet de 17H par semaine. Aucun nouveau poste ne sera créé dans l'immédiat le conseil municipal souhaite se donner un peu de temps pour définir les besoins réels du service.

○ Contrat de travail d'un agent bibliothèque :

La gestion de la bibliothèque municipale nécessite le recrutement d'une personne. Cette personne devra prendre en charge un groupe pendant les temps periscolaires du jeudi et du vendredi. Mme Dominique Monteil qui a occupé ce poste pendant la précédente année scolaire est candidate. Le CM autorise Mme le Maire à recruter Mme Monteil sur la base de 6H par semaine pendant 36 semaines hors vacances scolaires.

+ Apport en compte courant SPL :

Pour faire face aux difficultés de trésorerie le Conseil d'administration a décidé de demander aux communes associées une avance en compte courant. Pour Roisey la somme appelée est de 2800 euros Le conseil municipal autorise le maire à verser cette somme.

Ceci nécessite de prendre une Décision modificative budgétaire Les crédits nécessaires à l'ouverture du compte 0261 seront débités au compte 020 dépenses imprévues

✚ Tarif repas cantine :

La SPL a augmenté le tarif du repas cantine précédemment facturé 4.80 € à la commune, ils seront facturés 5.40 € au 1^{er} septembre 2015. Madame Le Maire donne lecture de la proposition faite par le conseil municipal de Bessey de porter le tarif famille à 5.17 € Après débat, le conseil municipal, considérant que l'augmentation est importante arrête le prix du repas à 5 € par 12 voix pour 2 voix contre et une abstention ce tarif entrera en application au 1^{er} Novembre. Le repas adulte sera facturé 6.10 €

✚ Convention de prestations SPL pour l'animation TAP :

un animateur de la SPL sera mis à disposition de la commune pour les TAP des jeudis et vendredis .Le maire est autorisé à signer la convention

✚ Adhesion au service d'information Géographique WEB du SIEL :

Le maire présente au CM le service proposé par le SIEL pour l'accès à la plateforme SIG départemental Géoloire 42. Le CM décide d'adhérer pour l'option de base pour une durée de 6 ans montant 200€/an

✚ Compte rendu des commissions :

○ Bâtiments

Les travaux du préau ne sont malheureusement pas terminés l'artisan ayant des ennuis de santé et sont repoussés aux prochaines vacances –L'interphone prévu pour l'école permettant de relier les deux parties de l'école le materiel prévu étant en rupture de stock nous allons nous orienter vers une autre solution.

○ Ecole :

La rentrée s'est bien passée,119 enfants sont inscrits répartis sur 5 classes. Nous avons accueilli un nouveau maître Une visite des autorités académiques a eu lieu ce mercredi.

Suite à la mise en place d'une tarification pour les TAP le nombre d'enfants inscrits a considérablement diminué à ce jour 57 enfants sont inscrits le jeudi,46 le vendredi- Nous déplorons que certains parents ne respectent pas les dates limites d'inscriptions sans mesurer les difficultés d'organisation qui en découlent- pour ce premier trimestre les activités proposées aux enfants Arts plastiques-Animation Nature-Yoga-Expression musicale-Tu Joues- Bibliothèque.

○ Voirie :

La réfection du mur de soutènement à Caillat a été réalisée par les ets PERRISSEL reste à terminer celui de Pinoix qui sera fait par les employés communaux - Des casiers pour les stocks de matériaux ont été mis en place sur l'espace de la porte ouverte.

Mme le Maire rappelle qu'il est urgent de faire établir des devis pour le programme de voirie 2016.

Reponse favorable sera faite à un particulier pour l'installation d'un miroir en domaine privé

○ COCA :

La réunion de lancement a eu lieu le 25 Août 2015 La première phase coinsiste en un diagnosric qui permettra de dresser un état des lieux à l'échelle communale en intégrant différentes données (évolution démographique, analyses architecturale,urbaine et paysagère...) ce diagnostic sera présenté fin novembre

✚ Questions Diverses

- **Materiel :**

Des devis sont en cours pour l'acquisition d'une autolaveuse pour la salle des fêtes.

- **Fleurissement :**

Le jury régional d'attribution du label village fleuri a visité Roisey en juillet dernier. Sa décision sera connue en novembre , ce concours est d'une grande exigence.

- **Urbanisme :**

Il apparaîtrait qu'une construction non conforme à un permis de construire soit en cours. Un courrier sera adressé au propriétaire .

- **Plan Local de l'HABITAT :**

Le PLH autorisait 25 logements sur notre commune jusqu'en 2016. 21 permis ont été accordés à ce jour. D'ici à 2018 la commune pourra délivrer 13 nouvelles autorisations de constructions dont 4 logements abordables.

- **Dentillon :**

Une mezzanine a été installée dans la cabane de Dentillon, par un particulier, sans accord préalable de la collectivité. L'ouvrage est de très bonne qualité cependant la cabane de Dentillon n'est pas un refuge et les possibilités de couchage posent un problème de responsabilité. L'assemblée municipale statuera sur les suites à donner à cette situation au prochain CM.

- **Crêts du Pilat :**

Classement parmi les sites du département de la Loire les Crêts du Pilat ont été classés parmi les sites et monuments naturels par décret du 21 Août 2015.

- **Sécheresse :**

Par arrêté du 10 Juillet 2015 le préfet de la Loire a classé la commune de Roisey parmi les communes sous vigilance ce qui a pour conséquence d'interdire tout prélèvement sur les milieux naturels.

- **Repas des anciens :**

La date est fixée au 23 janvier 2016 des devis seront demandés pour l'animation et la fourniture du repas.

Fin du CM 21 H 45

Prochain CM 21 octobre 2015 à 19 h 00